

**SÉANCE DU 18 MAI 2021**

**21-05-115**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absente :**

Anne-Marie PRIEGNITZ

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS**

**AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES RESTAURANTS DE COLLECTIVITÉS ET D'ENTREPRISES (ADARCE)**

-----  
Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs à la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération du 28 juin 2012 autorisant l'adhésion de la Ville de Libourne au groupement de commandes dénommé ADARCE – achats de denrées alimentaires pour les restaurants de collectivités – impliquant la signature de la convention et de son avenant n°1 et stipulant qu'un des membres de sa commission d'appel d'offre représenterait la Ville à la CAO du groupement

ADARCE,

Vu l'avenant n°1 au dit groupement modifiant le fonctionnement des commandes,

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le du groupement 

ID : 033-213302433-20210518-D\_21\_05\_115-DE

Vu les avenants n°2, n°3 et n°4 relatifs à l'intégration de nouveaux membres au groupement,

Considérant la demande des villes de Villenave d'Ornon, Gradignan, Saint-Aubin de Médoc et Bordeaux (pour son établissement de la Dune) de rejoindre le groupement de commande au 1<sup>er</sup> mars 2021, conformément aux articles 2.2 et 3 de la convention, il y a lieu de modifier l'article 2.1 « constitution » précisant la composition du groupement d'origine de commandes, par un avenant n° 5,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la modification de sa composition.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

26 mai 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

## AVENANT 5

### A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ADARCE déposée en préfecture le 19/02/2010

*Objet : Modification de la composition du groupement de commande  
ADARCE*

#### PREAMBULE

Suite aux demandes des villes de Villenave d'Ornon, Gradignan, Saint-Aubin de Médoc et Bordeaux (pour son établissement de la Dune) de rejoindre le groupement de commande au 1<sup>er</sup> mars 2021, et cela conformément à l'article 2.2 de la convention d'origine, il y a lieu de modifier l'article 2.1 « constitution » précisant la composition du groupement d'origine de commande, par un avenant n°5.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETENT CE QUI  
SUIT :**

Modification de l'article 2 de la convention

L'article « 2.1 constitution » de la convention est modifié comme suit :

« Le groupement de commande visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- Bordeaux Métropole - coordonnateur du groupement de commande  
Esplanade Charles de Gaulle  
33 045 Bordeaux cedex
- Commune de Bassens  
Hôtel de ville  
42 avenue Jean Jaurès  
33 530 Bassens
- Commune de Bègles  
Mairie de Bègles  
77 rue Calixte Camelle  
33 130 Bègles
- Commune de Cestas  
Mairie de Cestas  
2 avenue Baron Haussmann  
33 610 Cestas
- Commune de Libourne  
Hôtel de ville  
42 place Abel Surchamp  
33 500 Libourne

- Commune de Lormont  
Mairie de Lormont  
Rue André Dupin – BP 1  
33 305 Lormont cedex
- Commune de Saint Jean d'Illac  
Hôtel de ville  
Esplanade Pierre Favre  
120 avenue du Las – BP 10  
33 127 Saint Jean d'Illac
- Commune de Saint-Médard-en-Jalles  
Hôtel de ville  
Place de l'Hôtel de ville  
CS 60022  
33 167 Saint-Médard-en-Jalles cedex
- SIREC de Cenon/Floirac/Ambares et Lagrave  
8 avenue Marcel Paul  
33 270 Floirac
- Commune de Talence  
Mairie de Talence  
Rue du Professeur Arnozan  
BP 10 035  
33 401 Talence cedex
- CCAS de Saint Médard en Jalles  
EHPAD Simone de Beauvoir  
29 allée du Preuilha  
33 167 Saint Médard en Jalles
- CCAS de Bordeaux  
4 rue Claude Bonnier  
33 077 Bordeaux
- Ville de Bordeaux – établissement « La Dune »  
Cité Municipale  
4 rue Claude Bonnier  
33 077 Bordeaux
- Commune de Villenave d'Ornon  
Hôtel de Ville  
14, bis rue du Professeur Calmette  
33 140 Villenave d'Ornon
- Commune de Saint-Aubin de Médoc  
Hôtel de Ville  
Route de Joli Bois  
33 160 Saint Aubin de Médoc

- Commune de Gradignan  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33 173 Gradignan Cedex

## **ARTICLE 2 : Contenu de la Convention**

Tous les articles de la convention initiale demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. La convention s'applique à tous les membres du groupement de commande.

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 5 à la convention de groupement***

**5- La Commune de Libourne**

Date : 25/05/21

Nom, prénom : BUISSON Philippe, Maire

Signature du représentant légal :



*[Handwritten signature]*